

Tous nos articles publiés dans le «Regard de la FEEL» peuvent être consultés sur notre site à la rubrique :
«Plus» - Le Regard de la FEEL.

NOS ASSOCIATIONS INFORMENT, AGISSENT, PROPOSENT

Fédération Nationale des associations d'usagers des transports en Centre Val de Loire



Depuis quelques mois, au nom de la simplification économique, de nombreuses mesures prises pour limiter le changement climatique sont battues en brèche et en matière de mobilités, le schéma du « tout voiture » a encore la vie dure. Les projets de nouvelles autoroutes sont privilégiés, alors que le ferroviaire attend des financements afin d'éviter des fermetures de lignes, voire d'en rouvrir, pour assurer un report modal vertueux.

Moins connu que l'A69, un autre projet d'autoroute, entre Orléans, Chartres et Dreux, est sur le point de franchir une étape importante, puisque le ministre des Transports a annoncé qu'un concessionnaire pourrait être désigné au mois de septembre 2025. La pertinence de ce vieux projet interroge à plus d'un titre, et c'est un potentiel brûlot qui pourrait bien être un acte II de la contestation contre l'A69, tant il y a de similitudes.

Ce projet « A154 / A120 » va en effet à contresens de la transition écologique, avec force artificialisation des sols, mise en péril de la faune sauvage, et facilitation du trafic routier, ce qui compromettrait la relance du ferroviaire sur le même axe, pour les voyageurs et pour le fret.

Par ailleurs, même si l'on sait, en matière de mobilité, que c'est l'offre qui crée la demande, ce projet de nouvelle autoroute pourrait être un gouffre économique. A l'heure où la conférence « Ambition France Transport » cherche à restructurer profondément le mode de financement des mobilités dans notre pays, et alors que tout le monde s'accorde à dire que les bénéfices des autoroutes doivent profiter au ferroviaire, il est urgent d'attendre ces nouveaux

arbitrages avant de valider ce projet, surtout quand son modèle économique est sérieusement mis à mal.

Un coût à réévaluer

En effet, selon la FEEL (Fédération de l'Environnement d'Eure & Loir), les conditions économiques ne sont aujourd'hui plus celles de 2015 présentées lors de l'enquête publique. D'une part le trafic réel est bien inférieur aux projections faites par le CEREMA, qui prévoyait, pour 2022, 16 823 VL/jour à Le Péage (à mi-chemin entre Dreux et Chartres) alors que la DIRNO (Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest) n'a relevé que 13 008 VL/jour soit une baisse de 23 %. D'autre part l'index Travaux Publics de l'INSEE étant passé de 103 en octobre 2016 à 130,3 en avril 2024, le coût du projet initialement prévu est à revoir.

Le coût complet passerait de 1098 M€ à 1376 M€. Souvent a été évoqué un péage à 6 € entre Dreux et Chartres pour un VL, mais il passerait à 7,52 € si l'on applique la variation des coûts et à 9,77 € en appliquant l'incidence d'un trafic inférieur de 23 % à celui initialement prévu. On devine ici l'impact sur des usagers qui auraient à payer un tarif subitement prohibitif pour leurs déplacements....

suite p 2

Sommaire

☞ Dreux – Chartres-Orléans : projet d'autoroute contre voie ferrée	1
☞ Projet A 154-A120 et événements climatiques	2
☞ Confédération Paysanne Eure-et-Loir nouvelle dynamique et défense du bio	3
☞ L'agriculture fragilisée par l'hyper spécialisation	3
☞ A propos de la loi Duplomb	3
☞ La GRANDE DEROUTE 4 projet A 154-A120 - tables rondes : * alternative ferroviaire 4,	
* aspect socio-économiques 5, * biodiversité 5, * aspects juridiques et administratifs 6,	
* luttes locales en région Centre val de Loire 6	
☞ Donner des droits à la nature	7

Une infrastructure ferroviaire à régénérer

Entre Dreux, Chartres et Orléans existe un continuum ferroviaire dont l'état est hétérogène :

- Dreux – Chartres / 43 km : section non exploitée à voie unique, qui a été exploitée partiellement en fret jusqu'en 2019.
- Chartres – Voves / 25 km : ligne à voie unique en exploitation voyageurs, principalement pour relier la ligne Paris-Châteaudun. Des services existent de Chartres à Vendôme et jusqu'à Tours.
- Voves – Orgères-en-Beauce / 15 km : ligne non exploitée à voie unique
- Orgères – Les Aubrais/Orléans / 35 km : ligne fret non électrifiée à voie unique, exploitée pour du fret céréalier et militaire

Les Conseil Régional et CESER du Centre-Val de Loire, comme de nombreux citoyens, associations et élus plaident pour la remise en service de la ligne au fret et aux voyageurs. Les intérêts sont en effet multiples.

Tout d'abord, le transport de céréales au départ de la Beauce est très important, et un volume conséquent, destiné à l'export, transite par le port du Havre. Tout comme pour les voyageurs de l'Eure et Loir, actuellement obligés de changer

à Paris pour aller vers le sud et leur préfecture de région, cet itinéraire permettrait d'alléger le trafic en Ile de France.

Par ailleurs, cela favoriserait un rééquilibrage territorial en réduisant la dépendance à la capitale, dont on ne connaît que trop bien le poids excessif, notamment en matière d'économie et d'emploi au regard des autres régions. La mobilité peut assurément être ici un outil majeur de décentralisation

.... mais des blocages qui semblent toujours insurmontables

A l'initiative du Conseil Régional, la réouverture de Orléans – Chartres a été lancée en 2010, mais à ce jour, seule la section Chartres – Voves en a bénéficié, ceci en raison de deux blocages : la sécurisation d'un passage à niveau à Patay, et, surtout, la traversée de la base militaire aérienne de Bricy, à laquelle la Grande Muette s'oppose pour des motifs de sécurité pour les voyageurs, le fret y ayant toujours ses droits.

Ce blocage devient d'autant plus incompréhensible que, dans le cadre des travaux du SERM Orléanais, les responsables de cette base plébiscitent le fer pour... acheminer leur personnel en provenance d'Orléans !

Vincent Degeorge FNAUT Centre Val de Loire

Fédération Environnement Eure-et-Loir

Projet A154-A120 et événements climatiques



Monsieur le Ministre
Le mercredi 20 août d'importantes précipitations se sont produites sur Chartres entraînant l'inondation de l'A11 et l'arrêt de la circulation pendant plusieurs heures.

« D'après les images filmées par des automobilistes, les voitures sont entourées par les eaux et des cascades d'eau sont visibles en contrebas de l'autoroute. » (Le Figaro)

Ces précipitations, l'inondation de l'A11 et le débordement des bassins de rétention ont entraîné l'inondation du village de Gasville-Oisème mais également de Saint-Prest :

«Aucune victime n'est heureusement à déplorer mais les dégâts matériels sont importants, avec de nombreuses propriétés privées impactées, dont maisons, sous-sols et garages », a écrit le maire de Gasville-Oisème, Grégoire Bailleux dans un communiqué. L'école primaire a également subi

d'importants dégâts, à quelques jours de la rentrée (Le Figaro).

Cette inondation s'est produite à proximité immédiate du projet A154 qui longe le village et la rivière qui a débordé et qui de plus passe sous l'autoroute A11 au niveau de l'échangeur !

Dans le dossier A154-A120 soumis à enquête publique, ce risque d'inondation n'est pas évoqué et le dossier est muet sur les mesures qui devront être prises par le concessionnaire.

Ne croyez-vous pas qu'il y aurait « utilité publique » à surseoir à tout choix de concessionnaire sur ce projet qui ne prenant pas en compte les risques climatiques actuels, est manifestement dépassé ?

Nous attirons votre attention sur ces phénomènes qui ne sont plus exceptionnels : il suffit de se rappeler la coupure de la N154 entre Dreux et Chartres en juin 2018, portion de route nationale qui devrait être aménagée en autoroute dans le projet A154-A120 et là encore il y a indigence du dossier d'enquête publique.

Dans l'attente de votre action,.

François Bordes, Président de la FEEL

Nouvelle dynamique - Défense de la BIO



La période électorale a sans nul doute permis de redynamiser l'équipe. Un nouveau comité a vu le jour, dont 4 femmes. Il est composé de céréaliers, éleveurs, productrice de PPAM*, pratiquant en agriculture biologique, raisonnée ou conventionnelle, actifs et retraité. Egalement épaulé par un dynamique groupe local des « Ami.e.s de la Confédération Paysanne » qui a vu le jour récemment. De quoi représenter et défendre au mieux les paysan.ne.s de notre département !

Nos nouveaux porte-parole, Magalie DUPONT et David GRASSIN ont rencontré la ministre de l'Agriculture lors



de son passage dans le département, en présence de l'ensemble des syndicats.

Magalie et David ont défendu le revenu des

paysans, le partage de l'eau et la situation de la bio. La conf' était la seule voix discordante alertant sur le retour de produits phytos interdits et sur les coupes budgétaires que subit l'agriculture bio.

*PPAM Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

L'Agriculture fragilisée par l'hyper Spécialisation

Lors de la modernisation des années 1960, les pouvoirs publics ont voulu par efficacité économique que l'agriculture se « spécialise ». Finie la polyculture élevage, les productions diversifiées qui faisaient des fermes autonomes, où l'ensemble se complétait et lissait les aléas. Les organismes de développement agricole se sont mis au travail et peu à peu les fermes ont recentré leur production.

Cela tombait bien, la simplification du travail a fait que les paysan.ne.s se sont engouffré.es dans le système. L'industrie alimentaire y trouvait son compte. En concentrant 60% de l'élevage de porcs dans les 4 départements bretons, ça semblait être efficace. Sauf que l'on a en même temps concentré les problèmes sanitaires et environnementaux. Cet excès a rapidement été visible. Cela n'a pas empêché la spécialisation de progresser, fragilisant les fermes face aux divers aléas.

Pour y faire face, il a fallu mettre en place une assurance récolte, qui ne marche pas. Mais la spécialisation continue à avancer à grands pas avec externalisation des travaux.

En Eure-et-Loir par exemple, les fermes ayant recours à cette pratique sont spécialisées à 80%, alors qu'on est à 60% quand l'agriculteur.rice est au travail sur le terrain. Pour encourager un système plus résilient, le levier de la réforme de la PAC doit être utilisé pour stopper l'hyper spécialisation et aider une diversification vertueuse. À la Confédération Paysanne de s'en emparer pour mener à bien une réforme prioritaire

Michel Géray, retraité polyculture élevage (28).

Les deux articles extraits de DEMAIN PAYSAN-NE Trimestriel des Confédérations paysannes du Cher, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret n°58 Été 2025

Association Vie Environnement Respect Nature AVERN



Vous avez probablement entendu parler de la **loi DUPLOMB**, adoptée le 8 août et, peut-être avez-vous signé la pétition contre cette loi qui a recueilli **plus de 2 millions de signatures** ! Après la censure par le Conseil Constitutionnel de la disposition qui prévoyait la réintroduction d'un pesticide interdit de la famille des néonicotinoïdes l'acétamipride, la loi a été promulguée en bannissant ce pesticide en France. Les autres

A propos de la loi DUPLOMB

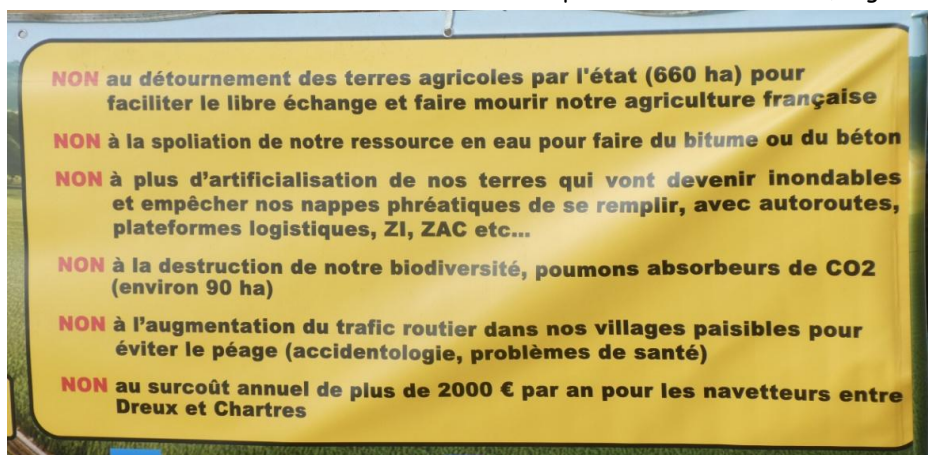
dispositions ont été maintenues : l'expansion des **élevages intensifs**, l'implantation des **méga bassines** au profit de l'agriculture intensive en facilitant les dérogations à la protection des espèces protégées. Voilà qui marque un **cruel recul**.

Cultivons notre potager si nous avons la chance d'en avoir un et bannissons les produits importés d'autres pays européens qui eux pourrions contenir de l'acétamipride.

Germaine Fraudin

La GRANDE DEROUTE

Les 13 et 14 septembre 2025 à Challet, organisation



Le panneau d'accueil du site

Préambule

Un immense merci à :

- À Amandine Dupuy qui nous a accueillis sur ses terres bio,
- À tous les bénévoles et associations qui se sont investis avant, pendant et après, pour préparer, installer, démonter,
- À tous les camarades des autres luttes venus nous soutenir de partout en France, dont le Collectif NALA contre l'A133 A134 et LVEL contre l'A69, le GNSA et les Naturalistes des Terres
- Aux Députés d'ailleurs que dans le 28 qui nous soutiennent haut et fort, comme Christine Arrighi et Sylvain Carrière
- À Agir pour l'environnement qui a financé la location du chapiteau, et va continuer de nous aider.
- À tous les donateurs dont NALA, Terre de Luttes et La FEEL
- et à Caroline Duvelle, coordinatrice de l'évènement

Voici une synthèse d'une partie des sujets abordés lors des tables rondes. Beaucoup d'autres idées, constats, propositions ont été émis...

* 50 élus du département ont été invités à participer aux débats du rassemblement. Seules une réponse du Président de la région et une du Député Philippe Vigier ont été reçues, déclinant l'invitation, et seul le maire de Vernouillet a au moins reçu le collectif.

* Des conseillères régionales CVL et Normandie étaient présentes ainsi que le Maire de Gasville-Oisème et son Conseil Municipal, et plusieurs conseillers municipaux de communes impactées par le tracé.



Chapiteau fourni par l'Association Agir pour l'environnement



En hommage à Germaine Fraudin qui la 1^{ère} a milité contre le projet

Pour toute décision toujours mesurer les effets sur le climat.

LES TABLES RONDES

✓ Les infrastructures (vélos, trains, routes, autoroutes) génèrent des flux, penser à l'évolution autour dans les 50 années à venir.

1) Les alternatives au projet A154/120 : ferroviaire et autres

Animation Caroline et participants : Vincent Degeorges (Président FNAUT CVL et représentant au CESER) ; Philippe Denolle (Convergences Rail) Guillaume Grima (Effets de serre toi-même), Adrien Soissons (Chartres à Vélo) Alexis Fraisse écrivain (venu de Louviers en vélo). Laetitia Sanchez (conseillère régionale Normandie)

Avec le train, prendre la bonne voie pour la planète

Le ferroviaire en région Centre Val de Loire et en France :

✓ Il est invraisemblable qu'il n'y ait toujours pas de liaison entre Chartres et Orléans (obligation de passer par Paris !)

✓ La réouverture de Chartres - Dreux ne coûterait que 50 millions d'euros mais n'a pas été votée dans le CPER 2023 - 2027

✓ Il y a 16 000 km de petites lignes en cours de démantèlement en France, en particulier dans les ruralités, au profit des LGV

✓ Les élus affirment parfois la priorité au rail mais affectent les financements à la route.

✓ La France est le pays d'Europe qui consacre le moins d'argent pour l'entretien du réseau et qui privilégie des voies autoroutières à l'heure où d'autre pays d'Europe arrêtent tout projet d'autoroute au profit du ferroviaire, compte tenu de l'accélération du changement climatique.

✓ La SNCF, c'est en réalité 5 sociétés privées dont Géodis qui est le premier transporteur routier d'Europe. Elle favorise donc son principal concurrent. Il y a 3 ans elle a voulu racheter des transporteurs américains.

✓ Pour satisfaire les besoins des usagers il faudrait construire des voies nouvelles notamment pour rallier Dreux Chartres à Orléans la capitale de région.

✓ La région Centre Val de Loire a décidé l'arrêt des fermetures de lignes et a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour les terminaux embranchés.

✓ Non-réouverture de Chartres-Orléans : à Bricy une nouvelle

voie perpendiculaire à la voie ferrée préexistante : la grande muette s'oppose à la réouverture aux voyageurs.

En ce qui concerne le fret

- ✓ La remise en état d'une voie ferrée coûte 1,5 millions par km pour le fret et 2 millions pour les voyageurs.
 - ✓ Il ne se construit plus de locomotives pour le fret.
 - ✓ Réussite du feroutage Cherbourg – Bayonne.
 - ✓ **Le passage d'un camion sur une route équivaut à l'usure du bitume du passage d'un million de voitures.**
 - ✓ En 2023 un accord (dérisoire sur le million de conteneurs !) pour 150 conteneurs de nuit pour Rouen – Orléans via Massy
 - ✓ En France : 5% du fret acheminé par conteneurs sur le rail.
- Le fret c'était 70 milliards de tonnes par le train en 1970, maintenant 10 milliards.

Le Vélo :

- ✓ Encore marginal : 2% en France (1,7% en Eure-et-Loir).
- ✓ Un collégien sur 2 est à moins de 10 minutes à vélo de son collège.
- ✓ Un kilomètre d'autoroute équivaut en coût à l'ex plan vélo qui a été supprimé.
- ✓ Il fait inverser la pyramide des mobilités.
- ✓ Les voies vélos doivent avoir un mètre de large (parfois en ville réduite à 0,6 m !).

2) Les aspects sociaux –économiques

Animation Tatiana Tirloy. Participants : Grégoire Bailleux maire de Gasville-Oisme, Jean-François Bridet Conseiller régional, Antoine Molinati (CGT), Pierre Marquet (Solidaire 28), Guillaume Grima (Effet de serre toi-même), Laetitia Sanchez conseillère régionale Normandie, Jean-Bernard Graveur conseiller de Droue sur Drouette, Sébastien Pérales (Association défense des usagers ligne Dreux- Paris)

- Affichage du calicot : « **Grande braderie sur nos terres tout doit disparaître** »

Rappel sur le projet A 154 imaginé en 1955 qui prévoit :

- 118 km payant, 62 km de voies nouvelles
- 660 hectares d'espaces agricoles artificialisés,
- La destruction de 90 hectares d'espaces boisés soit 750 hectares d'espaces menacés,
- Plus d'un milliards d'€
- 53 ponts et 2145 m de viaducs

Les insuffisances et inadaptations du projet

- Le projet des années 1970 était basé sur des intérêts internationaux déconnectés des enjeux locaux.
- Les coûts prévus ne tiennent pas compte des voies départementales à réparer suite au trafic des poids lourds.
- Les chiffres de 2020 constatent des circulations inférieures aux prévisions de 2015.
- Le SCOT de Chartres n'a pas prévu de phasage du projet.

Risques d'inondations

- Il y a 10 ans le changement climatique n'a pas été pris en compte dans l'étude d'impact.
- Or le 20 août douche froide sur la commune de Gasville-

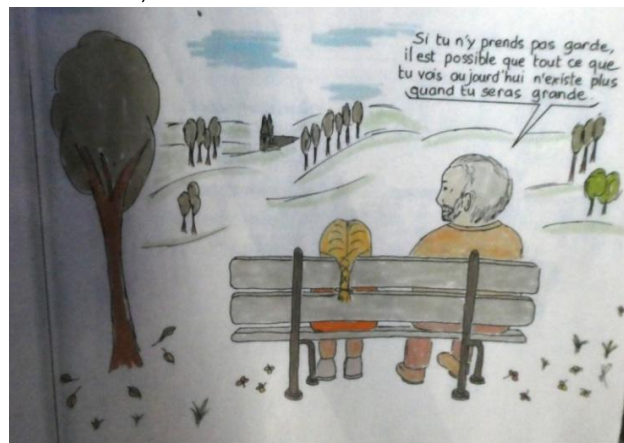
Oisème (100 mm de pluie en 9 h enregistrées à la station météo de Chartres).

- Lors de la récente inondation de l'autoroute A 11, la ville de Gasville–Oisème s'est retrouvée sous 130 mm d'eau dû à la conjonction du ruissellement + du débordement des rivières (Roguenette, Eure). Auquel s'est ajouté le pompage des eaux de l'A11 que Vinci a déversé sur Gasville-Oisème qui est le point bas du bassin versant.

L'A 154 passera sous l'A11... à l'endroit même où l'A11 a été arrêtée par VINCI

Les ministres, élus, collectivités...

- Ils sont soumis à la baguette magique de l'attractivité. Raisonnent sur le court terme « Bienvenue à Amazon », même si ce sera une friche dans 20 ans.
- A Rouen aussi pour le contournement ouest de Paris les chiffres ont été surdimensionnés pour justifier l'autoroute.
- Ils imposent des projets mais après qui ne sont pas empruntés : l'A 28 Rouen-Alençon-Le mans, l'A 19 au nord d'Orléans.
- Des centaines d'hectares achetés pour réaliser les autoroutes, alors que les financements sont si difficiles à trouver pour la protection des captages d'eau (et la construction de voies ferrées).



2) Biodiversité

Animation : Benoît. Participants Christian Tirloy (Association des 3 vallées), les naturalistes Patrice Mullet (AVERN) et Christian Galland. Filius (Naturalistes des terres), Germaine Fraudin (AVERN)

Effets d'une autoroute sur l'environnement

Séparations des habitats des animaux (conséquences génétiques).

Destruction de lieux de vie (quelques exemples à Garnay des piles de viaduc de 40 m; à Saint Prest : lieu de promenade détruit, étangs traversés ; à Saint Lubin : sur les étangs des Folies et de Tranchevilly, lieux de promenades et de pêche menacés.

Conséquences de talutages :

L'association des 3 vallées développe les conséquences des talutages (voir article dans le Regard de la FEEL n° 28).

La biodiversité en danger

- Des visites de 50 sites sur l'ensemble de l'itinéraire prévu

ont été organisées de mai à août 2025 avec participation de 2 botanistes.

- Ont été recensées 570 espèces (sans les plantes de printemps).
- Dont 5 espèces protégées sur le plan régional: Orchidées et anémones pulsatiles déterminantes de zones ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), intérêt limité car les administrations les ignorent.
- L'utilisation antérieure des terrains calcicoles (moutons, vignes) a permis d'éviter le boisement et favorisé le développement de plantes dont certaines remarquables.
- Avec la découverte de la plus grosse colonie de **chauves souris Noctules**: (157 spécimens), nous pouvons espérer mettre le projet en échec.
- Toutes les chauves souris sont protégées (protection sur l'animal et son habitat).
- La noctule a une envergure de 40/45 cm, une des plus grosses d'Europe.
- La présence de chauves souris indique la présence d'insectes et une bonne qualité de l'air.
- Le GNSA Groupement National de Surveillance des Arbres crée par Thomas Brail (il a grimpé sur les arbres du projet d'A69) va créer une antenne en Eure-et-Loir.



4) Aspects juridiques et démocratiques

Animateur Hugo Viel et participants Bruno Galy, Laurent Prost, Gille Garric et Amine de LVEL, Stephen Kerkove de Agir pour l'Environnement et la députée Christine Arrighi en vidéo

- Une accumulation de lois et procédures complexes pour démanteler le droit de l'environnement,
- Le coût de la pollution est de 100 milliards par an.
- La loi de validation qui doit être examinée en CMP prochainement veut supprimer les recours.
- Les subventions d'équilibre payées par les collectivités signifient que le public subventionne un projet privé !
- A l'assemblée nationale la proposition de projet de loi « Pour un moratoire sur l'ensemble des projets routiers et autoroutiers » en France n'a pas encore pu avoir lieu mais LFI et les Ecologistes vont retenter le débat prochainement.
- Les difficultés de l'action : complexité des procédures, secret des affaires (non-accès aux documents).
- Mettre en avant les exigences actuelles (environnementales, sociales) qui invalident les décisions prises il y a 40 ans.

- Nécessité d'agréger ceux qui ne sont pas écolos : obtenir le soutien de pêcheurs, de chasseurs...
- Colonialisme : je viens vous imposer un projet car c'est pour votre bien.
- La loi ne doit pas confondre utilité publique et raison impérative d'intérêt public majeur
- Une sénatrice a déposé un projet de loi visant à interdire le passage dans les communes des poids lourds qui évitent les péages autoroutiers, et ils sont de plus en plus nombreux !

Concernant le projet A 154 :

- en 2018 attaque de la DUP (perdu).
- Pour l'ajout du tronçon Houdan Dreux sur la RN 12, une enquête publique aurait été nécessaire.
- Demande à la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) de communiquer la décision d'ajout, en vain.
- Recours auprès du Conseil d'État pour démontrer l'Inutilité de la DUP et son abrogation. En cours.

Les leçons des luttes contre l'A 69 :

- Les batailles juridiques doivent être soutenues par les populations locales, par une convergence des modes d'actions comme les écureuils + grévistes de la faim + établissement d'une ZAD (malgré une forte répression policière) et importance de gagner la bataille de la communication, trouver des soutiens (tribune de 2 000 scientifiques, de 500 personnels de santé).
- En additionnant l'existant + l'autoroute = 6 voies en parallèle.
- Rappel de l'importance d'un projet alternatif, celui de l'A 69 a été primé par le ministère de l'écologie.

5) Luites locales en région centre Val de Loire

Comment arrêter le massacre Economique, écologique et social

Le collectif Luites locales Centre Val de Loire s'est créé pour fédérer les luttes contre des projets inutiles dans toute la région CVL de voies routières autoroutières, de plateformes logistiques, de méga bassines... La FEEL comme le Collectif y participent, le fonctionnement à l'échelle régionale est difficile

Une des premières luttes a été contre la déviation de Jargeau avec création d'un nouveau pont sur la Loire, Cette lutte a été perdue puisque le conseil départemental du Loiret a inauguré le pont. Il fut l'occasion de prises de contact avec tous les projets inutiles de la région et en France pour aboutir à la création de :

➔ La dérouté des routes (niveau national) : une cinquantaine d'associations

➔ Les luttes locales Centre Val de Loire.

La lutte contre le projet A 154 devient la colonne vertébrale des luttes locales Centre-Val-de-Loire. Le long du projet risques de développement des plateformes logistiques, des méga bassines En Ile de France l'association s'appelle : les soulèvements de la Seine.

Les associations présentes ont développé leurs activités :

- **Le collectif « Loire-Vienne Zéro Nucléaire »**, mobilisation contre les conséquences des 5 sites nucléaires (19 centrales) de la région
 - **L'association « Romo Citoyenne »** défense de la Sologne contre son appropriation par les ultras riches, l'engrillagement de la Sologne (séparations riches et des autres) est un symbole. Impossibilité de circuler pour les animaux et les humains (sans accès possible pour les pompiers).
 - **A Loury (Loiret)** Lutte contre l'A 19 puis les plate- formes logistiques → **L'APRÈS AUTOROUTE est pire que le projet et la réalisation.**
 - **Association des 3 vallées** : mobilisation contre les endiguements qui favorisent des zones inondables et contre une déviation qui deviendrait un itinéraire de substitution poids lourds
 - **L'association des victimes de pesticides en Eure & Loir** qui combat le même monde que l'opposition à l'A 154 : l'accaparement du vivant et de nos vies.
- Est aussi venue une association qui tenait un stand dans le village associatif l'association **France-Palestine Solidarité** qui explique le boycott des entreprises liées à Israël.
- Les Luites locales Centre Val de Loire** enquêtent depuis un an sur les baronnies (élus qui restent au pouvoir pendant des décennies) avec l'exemple de **Kléber Malécot à Neuville aux bois** (élu pendant 50 ans à divers niveaux).
- Publication d'une première brochure « Démanteler la métropole jardin » (nom donné dans le temps à la région Centre Val de Loire).
- Enfin évoquons l'attitude de la gendarmerie qui a contrôlé systématiquement ceux qui voulaient accéder au site, papiers et alcotests, photographié les plaques d'immatriculation de tous les véhicules présents et violé à 2 reprises en soirée le terrain privé

d'Amandine Dupuy malgré les demandes répétées et transmises aux RT de la porte-parole du Collectif Caroline jusqu'à une heure du matin en affirmant qu'ils avaient des ordres !

Une belle couverture médiatique rendant la lutte visible :

- à l'échelle nationale grâce à 3 JT sur France 3 dont un direct, faisant réagir Jacques Lemarre ridicule indiquant que les terres agricoles en jachères ne « servaient à rien » ce qui ne manquera pas de faire réagir les agriculteurs du Collectif,
- une couverture sans faille de l'Echo Républicain titrant « L'A69 EN PIRE »
- et une belle couverture de Reporterre révélant la découverte majeure de nos noctules communes !

Et après la Grande Déroute, quoi ?

- un groupe de travail juridique avec une prochaine réunion le 8 octobre
- le groupe de travail Biodiversité continue avec une prochaine marche de découverte en présence des naturalistes prévue le 18 octobre prochain sur la commune de Gasville-Oisème où d'autres chauves-souris ont été repérées....
- un groupe de travail pour proposer un Plan Alternative Ferroviaire en CVL avec la FNAUT et Convergences Rail va se mettre en place très bientôt.

Lexique

CPER Contrat de Plan Etat- Région

GNSA Groupement National de Surveillance des Arbres

LVEL La Voie Est libre

NALA Non A L'Autoroute A 133-A134 (Non au contournement Est de Rouen).

Donner des droits à la nature

Colloque dans locaux de l'Assemblée nationale 30 avril 2025

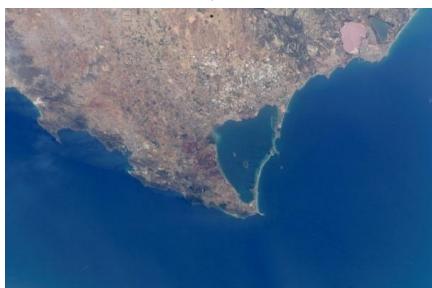
Organisateur, animateur Charles Fournier Député d'Indre-et-Loire Le colloque était prévu début juin 2024, mais fut annulé suite à la dissolution de l'Assemblée nationale. Organisation avec plusieurs associations (voir infra) dont « Notre affaire à tous ».

En France l'idée de donner des droits à la nature est arrivée par la Loire (voir 2024 p 46, conférence « **VERS UN PARLEMENT DE LOIRE** » Rq : ne pas dire « Tours est traversée par la Loire », mais « Tours s'est installée sur la Loire ».

1ère table ronde, animateur Camille de Tolédo.

Voix européennes pour les droits de la nature.

Espagne : la Lagune de Mar Menor - mer mineure - (près de Murcie dans le sud-est). En visio avec Eduardo Salazar.



Vue satellite de la mare menor - photo internet

© Elle mourrait de pollution agricole (prolifération de micro algues vertes en 2016) et urbanisation.

- © Initiative populaire en faveur d'une personnalité juridique accordée à la lagune
- © Les lois existantes ne permettaient pas de reconnaître les droits de la lagune
- © Déduction de la Cour constitutionnelle espagnole pour reconnaître les droits des entités non humaines.
- © Personnalité juridique de la Mar Menor attribuée par le décret royal du 11 février 2025
- © « Permet d'établir une balance entre les intérêts humains mais aussi non humains » Marine Yzquierdo avocat de Notre Affaire à tous.
- © Le droit ne vit que parce qu'il y a des moyens pour l'atteindre
- © Loi à l'avant-garde de la protection de la nature en Europe.

Pologne : Le fleuve Oder (Odra en Polonais) avec Agatha Fokja Brega en visio.

✿ L'Oder, source en république Tchèque, puis frontière entre Pologne et Allemagne, plus de 800 km, 2^{ème} plus long fleuve de Pologne après la Vistule.

- ☼ En juillet-août 2022, catastrophe écologique, empoisonnement par une substance toxique non identifiée.
- ☼ Après enquête à l'origine ce sont des rejets d'eau saline de l'industrie minière polonaise.
- ☼ La rivière dépend du ministère de l'équipement.
- ☼ Création d'une fondation pour faire reconnaître les droits de couler librement, il faut 100 000 signatures.

Marie Toussaint, députée européenne.

- ↳ Une étude du parlement européen en 2021.
 - ↳ Le pacte vert est incomplet, il faut plutôt reconnaître le crime d'écocide.
 - ↳ Le droit de la nature met en mouvement le droit de l'environnement. Il met en cause des intérêts privés.
 - ↳ L'Oder ou la Loire ne cachent-ils pas les droits des plus petites rivières.
 - ↳ La « simplification » en discussion ce jour est une destruction du droit de l'environnement avec l'initiative de ce colloque, nous reprenons la main.
- Les initiatives en France viennent de régions périphériques : Guadeloupe, îles loyautés...

2^{ème} table ronde

Voix françaises pour les droits de la Nature

Corse : le fleuve Tavignano

- ☼ Le fleuve Tavignano, 90 km du lac Nino à 1743 m à la mer Tyrrhénienne près d'Aléria.
- ☼ Crue de 1976, débit équivalent à celui du Rhône.
- ☼ Des militants écologistes entendent donner au cours d'eau les armes légales pour se défendre contre l'installation sur ses rives d'un projet d'enfouissement de déchets. Sur le terrain déjà de l'amiante.

Collectif vers un parlement de Loire



- ★ Le manifeste de Loire : Prendre soin de l'ensemble des vivants : flore, faune, vivants dans le sol...
- ★ Notion d'écoute du territoire.
- ★ Le savoir par l'expérience vient en renfort de celui des experts.
- ★ Le classement en patrimoine mondial de l'Unesco, a facilité la mise en œuvre de la démarche.
- ★ A Tours : la Loire citoyenne d'honneur.
- ★ Bourges capitale de la culture en 2028, inclus les droits de la nature.
- ★ La grande remontée de Loire organisée tous les 2 ans.
- ★ Créer un réseau de solidarité à l'échelle du bassin versant.
- ★ Une île près d'Angers est la plus habitée du bassin versant.

Directeur de publication François Bordes

Rédacteurs de ce numéro : Gérard Breteaux, Martine Carré, Caroline Duvelle, Vincent Degeorge, Germaine Fraudin, François Bordes.

Les associations membres de la FEEL : * Association de protection des 3 vallées la Drouette, la Voise, l'Eure Aval (AP3V 28-78) * Association de défense et de Sauvegarde du Cadre de Vie et de l'Environnement à Garnay (ASCVEG), * Association Vie Environnement Respect Nature (AVERN), * Blaise Vallée Durable (BVD), * Confédération Paysanne Eure et Loir, * Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports région Centre Val de Loire (FNAUTCVL), * Jouons collectif A 154, * La Presse, * Qualité Vie Sud Eure-et-Loir, * Saint Prest Gasville-Oisème Environnement, * Saulnières Belle Vallée, * Sykadap * VivAvre

Fédération Environnement Eure-et-Loir Association loi 1901 déclarée en Préfecture de Chartres sous le n° W281000900. Publication au JO du 22 novembre 1995 – SIREN n° 500 772 561 00014 - Ayant agrément au titre de la Protection de l'environnement renouvelé

Arrêté préfectoral DDT-SGREB 2024-197. Président François Bordes.

Le Regard de la FEEL n°29 – Octobre 2025

Le Lez

Fleuve de 30 km dans l'Hérault, 2 millions d'habitants dans le bassin versant.

« Ce matin vous vous êtes douchés, avez bus mon eau. Avez-vous pensé à me remercier ?

Il faudra des commissaires interprètes de la nature d'où une complexification de la vie publique.

Notre adversité est folle...

3^{ème} table ronde

Les juristes pour faire avancer le droit de la nature

Marie-Angèle Hermitte (CNRS), Alexandre Zabalza (université de Bordeaux), Marine Yzquierdo (Notre affaire à tous),

L'Equateur depuis 2008 reconnaît dans la constitution les droits de la nature à la suite d'une opposition à l'installation d'une ferme de crevettes dans une mangrove dans une aire protégée.

- ☼ Objectifs des juristes : « Préserver la culture de la terre » avec l'aide des gens et des politiques.
- ☼ Associer les législateurs et les entités naturelles.
- ☼ Pendant 2 000 ans seuls les humains avaient une personnalité juridique, puis les collectivités, mais pas l'ONU au début.
- ☼ Le droit lutte contre les souffrances.
- ☼ En 1992, Marie-Angèle affirme : il faut que les éco-systèmes aient des droits.
- ☼ L'oiseau mazouté doit devenir une personnalité juridique devenir des « sujets de droits » (ne plus être des choses).
- ☼ Les droits de la nature différents d'un pays à l'autre.
- ☼ Création d'un cercle des juristes des droits de la nature.
- ☼ Les usages de la nature sont en opposition avec la propriété.
- ☼ La nature thème du développement en Afrique du Sud.

4^{ème} table ronde

Propositions citoyennes

Présentation Camille Tolèdo, puis présentation de 7 membres du comité de témoins de Nantes.

- ☐ Vers une internationale des rivières.
- ☐ Il faudra mobiliser pendant 10 ans pour une loi à venir.
- ☐ Nous travaillons sur le long terme.
- ☐ Aller vers un statut social des droits de la nature.

Quelques réflexions des 7 présents du comité de témoins (12)

- ☼ Le comité de témoins (à Nantes) a proposé 3 textes de propositions de lois :
- ☼ Difficultés de se sentir d'un lieu, il faut construire l'attachement.
- ☼ J'ai évolué de l'élan à la conviction.
- ☼ Travaillant en médecine du travail j'assimile les rivières à la circulation sanguine.
- ☼ Je pensais m'adresser à des députés, pas à une assemblée de convaincus. Je vous lis quand même mon discours.